Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_31-DE

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

DCM 26.05.31

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
9 octobre 2026

Date de convocation :
2 octobre 2026

Objet :
Convention de financement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés (RASED)

Votes pour : 28
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Éric HEUGUE – Mme Véronique LUPART – M. Sébastien MILON – Mme Laurie LECRINIER – Mme Marie-France VERREMAN – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Benoît COUPET – Mme Caroline BERROD – M. Vincent GALLOIS – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – Mme Hélène BARRAS – M. Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE – Mme Dorothée CHAVATTE – M. Bruno DELANNOY – M. Jean-Louis BAUVAIS – Mme Coraline TALLE – M. Laurent DELATTRE – Mme Christine DUFORETS – Mme Anne VENEL – Mme Émilie DAUTRICHE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- M. Laurent DANEL a donné procuration à M. David THELLIER ;
- M. Didier RINGARD a donné procuration à Mme Véronique LUPART ;
- M. Thierry DISSAUX a donné procuration à Mme Émilie DAUTRICHE ;
- M. Pascal GANTOIS a donné procuration à Mme Anne VENEL.

Membre(s) absent(s) :

Mme Séverine GODART.

Monsieur Bruno DELANNOY est nommé secrétaire de séance.

****

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_31-DE

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

DCM 26.05.31

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'inspection de l'éducation nationale de la circonscription d'Isbergues propose à la commune le renouvellement de la convention tripartite de financement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED).

Il indique que cette convention est établie entre le collège Jean Jaurès d'Aire-sur-la-Lys en tant qu'établissement support du budget du RASED, l'inspection de l'éducation nationale de la circonscription d'Isbergues et de la commune d'Isbergues.

La participation financière de la commune est fixée à hauteur de 16 % des dépenses de fonctionnement du RASED envisagées sur l'année civile 2026, ce pourcentage correspond aux enfants scolarisés dans les écoles de la circonscription, augmenté de 10 € (contribution forfaitaire pour frais de gestion divers), soit un montant total de 385,50 €.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la signature de la convention ci-jointe.

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE d'autoriser la signature de la convention tripartite de financement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED), ci-annexée ;
- FIXE le montant de la participation financière de la commune à hauteur de 385,50 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
16 oct. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.